

n° 506

Communauté

Urbaine

3986 du P. 4. 73

de Maine Lit in exduso à l'Assemblée la lettre de M. le Préfet de N. et Nelle,  
datée du 12 Octobre 72, au sujet de l'application de la loi du 16 juillet 71,  
plan de fusion et regroupement de Communes.

Le plan prévoit l'inclusion de la commune de Duches dans une Communauté  
Urbaine à être entre 21 communes situées autour de Dancy.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- en considérant que le plan proposé révèle des aspects positifs très valables  
mais aussi des aspects négatifs pour Duches, de ne pas demander  
son inclusion dans la Communauté Urbaine.